

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Exécution de l'art. L. 121-10 du Code des Communes)

le Conseil Municipal se réunira à la Mairie en séance ordinaire le :

Mercredi 6 mars 2024 à 19 heures

ORDRE DU JOUR

- I.** Approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} février 2024.
- II.** Urbanisme :
 - 2.1 Avis du Conseil municipal sur le projet de Règlement du PLUi de Grand Paris Seine Ouest,
 - 2.2 Vote du montant de l'astreinte infligée en cas d'infraction au Code de l'Urbanisme.
- III.** Finances :
 - 3.1. Approbation du compte de gestion de la Commune 2023,
 - 3.2. Vote du compte administratif de la Commune 2023,
 - 3.3. Affectation du résultat Commune 2023,
 - 3.4. Vote du budget primitif Commune 2024,
 - 3.5. Fixation du taux des impôts communaux,
 - 3.6. Attribution des subventions et contributions,
 - 3.7. Affectation de la Dotation Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2024.
- IV.** Nomination d'un conseiller délégué au transport, au stationnement, à la sécurité routière et à la mobilité, en remplacement de M. Thierry MORAEL.
- V.** Questions diverses :
 - Décisions du Maire.

Veillez agréer, Cher Collègue, mes cordiales salutations.

**Le Maire,
Vice-Président de Grand Paris Seine Ouest,**

Christiane BARODY-WEISS